

ANNULATION ZAP VOYAGES

Assure les voyageurs européens en cas d'annulation
d'un séjour de courte durée.

Nature du séjour

Tourisme

Durée maximale du séjour

60 jours

Garanties



Annulation

Résidence de l'assuré

Pays de l'Union Européenne

Limite d'âge des participants

Aucune

Territorialité : Monde



Garantie modulable selon le barème et le plafond requis.

Les options peuvent être souscrites le jour même de l'adhésion.

Inclut les rechutes ou aggravation des maladies antérieures.

PRINCIPALES GARANTIES

Remboursement des frais d'annulation (maximum 6 000 € par assuré, franchise 30 €) en cas de :

- Maladie, accident, hospitalisation ou décès de l'assuré, d'un membre de la famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré (professions libérales uniquement) préalablement désigné au bulletin d'adhésion.
- Complications de grossesse avant le 8e mois.
- Convocation administrative ou judiciaire.
- Convocation à un examen de rattrapage.
- Licenciement économique.
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant la présence impérative de l'assuré.
- Dommages graves au véhicule empêchant l'assuré de se rendre au lieu de séjour.
- Contre-indications et suites de vaccination.
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE.
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement.
- Refus de congé du fait de l'employeur, franchise 25 %.

«TOUT SAUF ZAP» :

Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6 000 €, franchise 20% des frais d'annulation avec un minimum de 150 € par dossier, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de **TOUT** événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré non énumérés ci-dessus, y compris les attentats et actes de terrorisme dans le pays de destination, **SAUF** :

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage.
- La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur.
- Les annulations du fait du voyageur ou du transporteur.
- Les annulations consécutives à un oubli de vaccination.
- Les annulations ayant pour origines la non-présentation d'un document indispensable au voyage.

Bien s'assurer pour mieux voyager



ANNULATION ZAP VOYAGES

Assure les voyageurs européens en cas d'annulation
d'un séjour de courte durée.

RENFORTS ET OPTIONS

Extension de la durée Garantie Annulation :
De 60 jours à 120 jours avant le départ au lieu de 30 jours.

Modification du montant de la Garantie Annulation :
De 8 000 € à 12 000 € au lieu de 6 000 € par personne.

TARIFS

Prime minimum par personne : 35 €.

Annulation jusqu'à 30 jours du départ, barème SNAV : **3% du prix du voyage TTC.**

En cas d'annulation, notre indemnisation complète le montant remboursé par votre voyageur (selon le barème adopté par le Syndicat National des Agents de Voyages) dans la limite de 6 000 € (sauf en cas de modification du montant de la garantie Annulation, voir Option ci-dessous).

Aucun remboursement ne sera versé en cas d'annulation ayant pour origine un événement à plus de 30 jours du départ (sauf en cas d'extension de la durée de la garantie Annulation, voir Option ci-dessous).

Extension de la durée Annulation (minimum 10 €) :

- Annulation jusqu'à 60 jours du départ, tous barèmes : 1% du prix du voyage TTC.
- Annulation jusqu'à 90 jours du départ, tous barèmes : 2% du prix du voyage TTC.
- Annulation jusqu'à 120 jours du départ, tous barèmes : 3% du prix du voyage TTC.

Modification du montant de la Garantie Annulation, à concurrence du montant choisi (prime forfaitaire par personne) :

- Pour 8 000 € : 20 €
- Pour 10 000 € : 40 €
- Pour 12 000 € : 60 €

MAIS AUSSI...

En cas de besoin d'assurance frais médicaux et d'assistance, AVA recommande la TOURIST CARD, valable dans le monde entier.

Bien s'assurer pour mieux voyager